

Compte rendu de réunion 22/02/17

Présents par skype :

Isabelle Hermann
François Clamart
Philippe Grimm
Frédéric Sacard
Leslie Perrin

OBJECTIF : Mettre en place des lignes de réflexion sur les suites de l'assignation.

Au sujet de l'assignation :

Nous avons dégagé quelques potentielles lignes de conduite suite au report de l'audience le 9 mai prochain.

1/ Nous pourrions préconiser de ne pas provisionner, car l'Etat doit reconnaître sa part de responsabilité. De plus, en cas de condamnation, il y aurait un recours, donc nous pourrions attendre la fin de l'exercice 17 pour envisager une provision sur charge. **Attention a priori le recours peut ne pas fonctionner : il y a un procédé où on est condamné de suite à verser l'argent...**

2 / Nous pouvons peut-être utiliser le communiqué du SFA pour se retourner contre eux, car bien sûr que s'il y a condamnation il y aura des licenciements.

3 / Nous avons soumis des idées de plans de sauvegarde :

- Le FONPEPS pourrait-il payer la condamnation ? Il s'agirait de licencier des salariés, de les ré-embaucher 4 mois en intermittence puis de pouvoir bénéficier du FONPEPS.
- Peut-on envisager la fermeture des SARL ?
- Devrions-nous créer un groupement d'employeurs (voir note à ce sujet)

Au sujet de la rédaction d'un nouvel accord :

Suite au report, nous disposons davantage de temps pour présenter les grands lignes d'un nouvel accord, nous pouvons nous mettre au travail autour de grands principes :

- La parité dans nos maisons
- L'ancienneté
- L'emploi global
- Les temps de répétitions comme singularité des CDN

Pour établir ces grands principes, nous pouvons nous appuyer sur le contrat de décentralisation.

Prochaine réunion :

Mardi 28 février de 12h30 à 13h30 ou le 2 mars dans l'après-midi.